

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : s3-grenoble@snepsfu.net

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Agrégré stagiaire		Prof EPS stagiaire		Prof Sport ou CEPJ stagiaire	
				Disponibilité		Congès (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...					Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ .					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ .					Date et signature				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle				Catégorie/échelon																	
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓				1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11							
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS				100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €							
	Prof EPS classe normale biadmissible						163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €							
	Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl				216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €											
	Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx				254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €											
	CE					128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €							
	CE Hors Classe						190 €	201 €	227 €	244 €												
	CE Classe Ex.				227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €												
	Catégorie / échelon				1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11							
	Agrégré-e - CTPS				130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €							
	Agrégré-e Hors Classe - CTPS Hors Classe				277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €												
	Catégorie / échelon				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11							
	Agrégré-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.				303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €											
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.				Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €									
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2					74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €											
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3					89 €																	
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe				100 €		Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année		44 €		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Non syndiquables</td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Institutions/Associations</td> <td style="text-align: right;">60 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Etudiant-es STAPS</td> <td style="text-align: right;">20 €</td> </tr> </table>					Abonnement Bulletin		Non syndiquables	60 €	Institutions/Associations	60 €	Etudiant-es STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																						
Non syndiquables	60 €																					
Institutions/Associations	60 €																					
Etudiant-es STAPS	20 €																					
Agrégré-e stagiaire nouvel-le enseignant-e				130 €		Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD		20 €														
Congé parental - disponibilité				46 €		Congé de formation		102 €														
Stagiaire en report de stage				20 €		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.																						
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.				Inférieur à 1051 € → Groupe 1		47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €										
				Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €										
				Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		182 €										
										Supérieur à 3 301 € →		197 €										

Je choisis de payer ma cotisation...

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiq er prélèvement

	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p style="text-align: center;">NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>
<p>Pour le compte du</p> <p>SNEP-FSU</p> <p>76, rue des Rondeaux</p> <p>75020 PARIS</p> <p>Ref : cotisation SNEP</p> <p>A :</p> <p>Le :</p> <p>Signature :</p>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.